

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02778 Numéro SIREN : 811 377 779 Nom ou dénomination : 8SEC
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/036001

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DocuSigned by:

Louis Giraud

F4F847B132F4484...

Certifiés conformes par le
président de la Société

SAS 8 SEC



Société d'Expertise Comptable COGEP Lyon

27, Rue Professeur Patet 69009 Lyon
34, Rue du 35ème Rég't d'Aviation 69500 Bron
596, Boulevard Albert Camus 69400 Villefranche

Tél : 04 78 57 57 57

www.cogep.fr

Comptes annuels

Bilan
Compte de Résultat
Annexe



Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément à nos accords, j'ai effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**SAS 8 SEC,
92 COURS LAFAYETTE
69003 Lyon**

Relatifs à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**,
qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : **2 583 759** euros

Chiffre d'affaires : **3 577 800** euros

Résultat net comptable : **-631 065** euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Je formule les observations suivantes susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Nous tenons à vous informer que nous avons pris en compte un crédit impôt innovation à hauteur de 26.982 euros. Un prestataire extérieur a été chargé d'établir les déclarations.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des observations décrites dans le paragraphe ci-dessus, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Pour **COGEP**

Fait à **Lyon**

Le **16/04/2021**

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	13 500	13 500		1 343
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 011	8 254	3 756	5 023
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	764 679	215 860	548 819	302 250
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	57 930	15 398	42 532	12 803
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	50 500		50 500	7 190
TOTAL (II)		898 621	253 013	645 608	328 609
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	298 390		298 390	93 226
	Autres créances	66 765		66 765	27 189
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 540 980		1 540 980	66 397
	Charges constatées d'avance	32 016		32 016	
	TOTAL (III)	1 938 151		1 938 151	186 812
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 836 772	253 013	2 583 759	515 420

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 259	1 070
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 339 185	214 794
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(60 894)	(77 760)
	Résultat de l'exercice	(631 065)	16 866
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		648 485	154 970
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		120 000
Total des autres fonds propres			120 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	206	
	Emprunts et dettes financières divers	1 655 894	100 884
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 018	118 990
	Dettes fiscales et sociales	80 155	20 575
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 935 273	240 450
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		2 583 759	515 420
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(631 065,10)	16 865,92
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		305 379	140 450
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

COGEP	SAS 8 SEC	Page : 7
-------	-----------	----------

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		645 607,67	24,99	328 608,81	63,76	316 998,86	96,47
Frais d'établissement				1 342,53	0,26	(1 342,53)	-100,00
201000	FRAIS D'ETABLISSEMENT	13 500,43	0,52	13 500,43	2,62		
280100	AMORT FRAIS D ET ABLISSEMENT	(13 500,43)	-0,52	(12 157,90)	-2,36	(1 342,53)	-11,04
Concessions brevets et droits similaires		3 756,28	0,15	5 023,23	0,97	(1 266,95)	-25,22
205000	LOGICIELS	4 134,36	0,16	4 134,36	0,80		
205100	LICENCES	7 876,24	0,30	7 876,24	1,53		
280500	AMORT. LOGICIELS	(956,30)	-0,04	(129,43)	-0,03	(826,87)	-638,85
280510	AMORT LICENCE	(7 298,02)	-0,28	(6 857,94)	-1,33	(440,08)	-6,42
Autres immobilisations incorporelles		548 818,98	21,24	302 249,79	58,64	246 569,19	81,58
208100	APPLICATION JEUX MOBILE	514 754,50	19,92	390 303,81	75,73	124 450,69	31,89
208110	DEVELOPPEMENT PLATEFORME	249 924,79	9,67	50 000,00	9,70	199 924,79	399,85
280810	AMORT APPLICATION JEUX	(192 291,42)	-7,44	(127 454,02)	-24,73	(64 837,40)	-50,87
280811	AMORTISSEMENT PLATEFORME	(23 568,89)	-0,91	(10 600,00)	-2,06	(12 968,89)	-122,35
Autres immobilisations corporelles		42 532,41	1,65	12 803,26	2,48	29 729,15	232,20
218300	MAT DE BUREAU - INFORMATIQUE	57 930,35	2,24	27 153,12	5,27	30 777,23	113,35
281830	AMORT. MAT BUREAU ET INFO	(15 397,94)	-0,60	(14 349,86)	-2,78	(1 048,08)	-7,30
Autres immobilisations financières		50 500,00	1,95	7 190,00	1,39	43 310,00	602,36
275000	DEPOTS ET CAUTIONS VERSES	50 500,00	1,95	7 190,00	1,39	43 310,00	602,36
TOTAL III - Actif Circulant NET		1 938 150,95	75,01	186 811,59	36,24	1 751 339,36	937,49
Créances clients et comptes rattachés		298 389,84	11,55	93 226,14	18,09	205 163,70	220,07
041D	COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	94 116,53	3,64	85 338,92	16,56	8 777,61	10,29
418100	CLIENTS FACTURES A ET ABLIR	204 273,31	7,91	7 887,22	1,53	196 386,09	N/S
Autres créances		66 764,73	2,58	27 188,91	5,28	39 575,82	145,56
040D	COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS	65,04				65,04	
444000	ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES	53 830,00	2,08	26 982,00	5,23	26 848,00	99,50
445660	TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	2 465,65	0,10	106,40	0,02	2 359,25	N/S
445663	TVA DED / AUTOLIQUIDATION			100,51	0,02	(100,51)	-100,00
445670	CREDIT DE TVA A REPORTER	1 889,00	0,07			1 889,00	
445830	DEMANDE DE REMBOURSEMENT	3 874,00	0,15			3 874,00	
445860	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	4 641,04	0,18			4 641,04	
Disponibilités		1 540 980,12	59,64	66 396,54	12,88	1 474 583,58	N/S
512100	BNP PARIBAS			22 175,83	4,30	(22 175,83)	-100,00
512200	QONTO 9872789			8 011,63	1,55	(8 011,63)	-100,00
512250	QONTO 8542681	20 694,25	0,80			20 694,25	
512300	REVOLUT EUR 054497	12 662,68	0,49	31 365,04	6,09	(18 702,36)	-59,63
512400	REVOLUT 154415	0,38		534,69	0,10	(534,31)	-99,93
512500	REVOLUT USD 054497	130 216,73	5,04	4 309,35	0,84	125 907,38	N/S
512600	SOCIETE GENERALE EUR	1 254 157,34	48,54			1 254 157,34	
512700	SOCIETE GENERALE USD	123 200,90	4,77			123 200,90	
530000	CAISSE	47,84				47,84	
Charges constatées d'avance		32 016,26	1,24			32 016,26	
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	32 016,26	1,24			32 016,26	
TOTAL DU BILAN ACTIF		2 583 758,62	100,00	515 420,40	100,00	2 068 338,22	401,29

COGEP	SAS 8 SEC	Page : 8
-------	-----------	----------

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		648 485,45	25,10	154 970,28	30,07	493 515,17	318,46
Capital Social ou individuel		1 259,10	0,05	1 070,40	0,21	188,70	17,63
101300	CAPITAL	1 259,10	0,05	1 070,40	0,21	188,70	17,63
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		1 339 185,17	51,83	214 793,60	41,67	1 124 391,57	523,48
104100	PRIME D EMISSION	1 339 185,17	51,83	214 793,60	41,67	1 124 391,57	523,48
Report à nouveau		(60 893,72)	-2,36	(77 759,64)	-15,09	16 865,92	21,69
119000	REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(60 893,72)	-2,36	(77 759,64)	-15,09	16 865,92	21,69
Résultat de l'exercice		(631 065,10)	-24,42	16 865,92	3,27	(647 931,02)	N/S
TOTAL II - Autres fonds propres				120 000,00	23,28	(120 000,00)	-100,00
Avances conditionnées				120 000,00	23,28	(120 000,00)	-100,00
167400	AVANCE PRET BPIFRANCE 120K€ ECH 0			120 000,00	23,28	(120 000,00)	-100,00
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		1 935 273,17	74,90	240 450,12	46,65	1 694 823,05	704,85
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		205,83	0,01			205,83	
168840	INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	205,83	0,01			205,83	
Emprunts et dettes financières divers		1 655 894,33	64,09	100 884,33	19,57	1 555 010,00	N/S
167500	AVANCE PRET AMORCAGE BPI 100K€ E	100 000,00	3,87	100 000,00	19,40		
167510	PRET BPI 700K€ ECH 09/28	700 000,00	27,09			700 000,00	
167520	PRET BPI 750K€ - ECH 12/27	750 000,00	29,03			750 000,00	
167530	AVANCE PRET BPIFRANCE 120K€ - ECH	105 000,00	4,06			105 000,00	
455000	C/C LOUIS CROQUET	777,62	0,03	777,62	0,15		
455100	C/C LOUIS GIRAUD	116,71		106,71	0,02	10,00	9,37
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		199 018,38	7,70	118 990,47	23,09	80 027,91	67,26
040C	COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	89 073,02	3,45	91 521,84	17,76	(2 448,82)	-2,68
408100	FOURN. FACTURES NON PARVENUES	109 945,36	4,26	27 468,63	5,33	82 476,73	300,26
Dettes fiscales et sociales		80 154,63	3,10	20 575,32	3,99	59 579,31	289,57
421000	REMUNERATIONS PERSONNELS	10 516,20	0,41			10 516,20	
428200	CONGES PAYES	10 871,26	0,42	2 003,23	0,39	8 868,03	442,69
431000	URSSAF	30 192,57	1,17	7 206,08	1,40	22 986,49	318,99
437200	APICIL RETRAITE	8 861,12	0,34	5 282,62	1,02	3 578,50	67,74
437300	MALAKOFF PREVOYANCE	1 256,15	0,05	513,63	0,10	742,52	144,56
437510	MUTUELLE	1 264,67	0,05	72,32	0,01	1 192,35	N/S
438200	CHARGES SUR CONGES PAYES	4 320,26	0,17	801,29	0,16	3 518,97	439,16
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE	5 212,24	0,20	872,66	0,17	4 339,58	497,28
445200	TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE			100,51	0,02	(100,51)	-100,00
445510	TVA A DECAISSER			2 524,00	0,49	(2 524,00)	-100,00
447000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 322,10	0,09			2 322,10	
447500	FORMATION CONTINUE/ADESATT	3 402,06	0,13	945,98	0,18	2 456,08	259,63
448600	ETAT CHARGES A PAYER	1 936,00	0,07	253,00	0,05	1 683,00	665,22
TOTAL DU BILAN PASSIF		2 583 758,62	100,00	515 420,40	100,00	2 068 338,22	401,29

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 913 352	100,00	971 899	100,00	2 941 453	302,65
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	3 577 800	91,43	803 774	82,70	2 774 026	345,13
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	335 552	8,57	168 125	17,30	167 427	99,58
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 913 352	100,00	971 899	100,00	2 941 453	302,65
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	3 201 577	81,81	591 379	60,85	2 610 198	441,37
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	711 776	18,19	380 520	39,15	331 255	87,05
MARGES (Commerciale + Production)	711 776	18,19	380 520	39,15	331 255	87,05
- Achats non stockés (c)	30 220	0,77	7 896	0,81	22 324	282,74
- Autres charges externes (c)	505 856	12,93	71 754	7,38	434 102	604,99
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	3 737 653	95,51	671 028	69,04	3 066 625	457,00
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	175 699	4,49	300 871	30,96	(125 171)	-41,60
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	5 867	0,15	930	0,10	4 937	530,69
- Autres impôts et taxes	2 704	0,07	586	0,06	2 118	361,43
- Salaires et traitements	479 450	12,25	163 968	16,87	315 482	192,40
- Charges sociales	198 457	5,07	65 090	6,70	133 367	204,90
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(510 778)	-13,05	70 297	7,23	(581 075)	-826,6
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	48		33		15	47,13
+ Transfert de charges d'exploitation	344	0,01	150	0,02	194	129,53
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	119 040	3,04	82 818	8,52	36 222	43,74
- Autres charges de gestion courante	80		47		33	69,84
RÉSULTAT EXPLOITATION	(629 506)	-16,09	(12 385)	-1,27	(617 120)	N/S
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	38 748	0,99	5 818	0,60	32 930	565,97
- Charges financières	94 138	2,41	3 021	0,31	91 117	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(684 895)	-17,50	(9 588)	-0,99	(675 307)	N/S
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			528	0,05	(528)	-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(528)	-0,05	528	100,00
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(53 830)	-1,38	(26 982)	-2,78	(26 848)	-99,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(631 065)	-16,13	16 866	1,74	(647 931)	N/S

Annexe



Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 583 759** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **3 952 493** euros
 - un total charges de **4 583 558** euros
 - dégage un résultat de **-631 065** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2020**
- finit le **31/12/2020**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS 8 SEC** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 05/09/2017, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	13 500					13 500
	Autres	452 314		351 552		27 177	776 690
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	465 815		351 552		27 177	790 190
CORPORELLES	Terrains	27 153		41 176		10 399	57 930
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 153		41 176		10 399	57 930	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence	7 190		43 310			50 500
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 190		43 310			50 500
TOTAL		500 158		436 039		37 576	898 621

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	12 158	1 343		13 500
	Autres	145 041	106 250	27 177	224 115
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	157 199	107 593	27 177	237 615
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	14 350	11 447	10 399	15 398
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 350	11 447	10 399	15 398
TOTAL		171 549	119 040	37 576	253 013

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	50 500		50 500
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	298 390	298 390	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	53 830	53 830	
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 870	12 870	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	65	65	
	Charges constatées d'avances	32 016	32 016	
	TOTAL DES CREANCES	447 671	397 171	50 500
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	206	206		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 655 000	26 000	1 224 000	405 000
	Fournisseurs et comptes rattachés	199 018	199 018		
	Personnel et comptes rattachés	21 387	21 387		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 895	45 895		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 872	12 872		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	894			894
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 935 273	305 379	1 224 000	405 894
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 450 000			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 000			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	894			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		204 273
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	204 273	204 273

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		127 279
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNT</i>	206	206
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACTURES NON PARVENUES</i>	109 945	109 945
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES PAYES</i> <i>CHARGES SUR CONGES PAYES</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	10 871 4 320 1 936	17 128

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2020	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		32 016	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		32 016	

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		11 204,00	0,1124	1 259,10
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		11 204,00	0,1124	1 259,10

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2020	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute	Nette
A. Renseignements détaillés							
1. Filiales (Plus de 50 %)							
2. Participations (10 à 50 %)							
1. Filiales (Plus de 50 %)			Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
2. Participations (10 à 50 %)							
B. Renseignements globaux			Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
			françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital							
Capitaux propres							
Quote part détenue en pourcentage							
Valeur comptable des titres détenus - Brute							
Valeur comptable des titres détenus - Nette							
Prêts et avances consentis							
Montant des cautions et avals							
Chiffre d'affaires							
Résultat du dernier exercice clos							
Dividendes encaissés							

Documents fiscaux

Déclaration fin d'année
Liasse fiscale



Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, autres de votre service (les innombrables...)



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

N° 2065-SD
(2021)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020		Régime simplifié d'imposition ☐	Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration SIE LYON 3 165 RUE GARIBALDI BP3133 69401 LYON CEDEX 03		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION		B ACTIVITÉ	
Identification du destinataire SAS 8 SEC 92 COURS LAFAYETTE 69003 Lyon		Activités exercées (souligner l'activité principale) : CREATION JEUX Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 31 %		Bénéfice imposable au taux de 28 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)		684 895
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%									
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%								
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐		
Entreprises nouvelles art.44 septies	☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐								

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ACD EXPERT**

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ **Visueur conventionné** ☐

Nom, adresse, téléphone : **COGEP LYON** 27 Rue Professeur Patel 69009 LYON 04 78 57 57 57

- Professionnel de l'expertise comptable : **I**

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A **LYON** le **23032021** Signature et qualité du déclarant **CROQUET LOUIS** **PRESIDENT**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS 8 SEC
31122020

J

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS 8 SEC			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *			12				
Adresse de l'entreprise : 92 COURS LAFAYETTE			69003 Lyon			Durée de l'exercice précédent *		12		
Numéro SIRET *							8 1 1 3 7 7 7 9 0 0 0 2 0		Néant ☐ *	
						Exercice N, clos le, 31122020		N-1 31122019		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	13 500	AC	13 500			1 343	
		Frais de développement*	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 011	AG	8 254	3 756		5 023	
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	764 679	AK	215 860	548 819		302 250	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	57 930	AU	15 398	42 532		12 803	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	50 500	BI		50 500		7 190	
TOTAL (II)			BJ	898 621	BK	253 013	645 608		328 609	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	298 390	BY		298 390		93 226	
		Autres créances (3)	BZ	66 765	CA		66 765		27 189	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Disponibilités		CF	1 540 980	CG		1 540 980		66 397		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	32 016	CI		32 016			
		TOTAL (III)	CJ	1 938 151	CK		1 938 151		186 812	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN								
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	2 836 772	1A	253 013	2 583 759		515 420	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 8 SEC			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.259.....)	DA	1 259	1 070
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 339 185	214 794
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(60 894)	(77 760)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(631 065)	16 866
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	648 485	154 970
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		120 000
TOTAL (II)		DO		120 000
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	206	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 1 655 000)	DV	1 655 894	100 884
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	199 018	118 990
	Dettes fiscales et sociales	DY	80 155	20 575
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 935 273	240 450
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 583 759	515 420
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	305 379	140 450
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2020

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 8 SEC										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	13 500		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	452 314		KE		KF	351 552		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2		KP			KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3		KS			KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV			KW		KX		
		Matériel de transport *				KY			KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	27 153		LC		LD	41 176	
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL		LM			
	TOTAL III				LN	27 153		LO		LP	41 176		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T		
		Autres participations				8U			8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	7 190		1U		1V	43 310			
TOTAL IV				LQ	7 190		LR		LS	43 310			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	500 158	ØH		ØJ	436 039		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	13 500	D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	27 177	LW	776 690	1X				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO				
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	10 399	MT	57 930	MU				
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY		NG	10 399	NH	57 930	NI				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	50 500	2G					
TOTAL IV		I3		NJ		NK	50 500	2H					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	37 576	ØL	898 621	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 8 SEC												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY	12 158	EL	1 343	EM		EN	13 500				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	145 041	PF	106 250	PG	27 177	PH	224 115				
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	14 350	QM	11 447	QN	10 399	QO	15 398				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL III				QU	14 350	QV	11 447	QW	10 399	QX	15 398				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ØN	171 549	ØP	119 040	ØQ	37 576	ØR	253 013				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY							
		Total général non ventilé (NS + NT + NU)								Total général non ventilé (NW - NY)					
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS 8 SEC**

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2020

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

Désignation de l'entreprise : SAS 8 SEC										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	50 500	UV		UW	50 500	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	298 390		298 390			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	53 830		53 830			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	12 870		12 870			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	65		65			
	Charges constatées d'avance				VS	32 016		32 016			
TOTAUX				VT	447 671	VU	397 171	VV	50 500		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	206		206					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 655 000		26 000		1 224 000		405 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	199 018		199 018						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 387		21 387						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	45 895		45 895						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 872		12 872					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	894						894		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 935 273	VZ	305 379		1 224 000		405 894		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 450 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	894	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	15 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

(9)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : SAS 8 SEC										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122020	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ				
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	Y1				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										WR			
TOTAL I										WS			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		631 065	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A			WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									XB			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									I6			
	Majoration d'amortissement *									WZ			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA	XA
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)			QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC	
	Mesures d'incitation	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)			PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)			PB
Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit			ZI		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dt déd. exc (art 39 decies A)			YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)			YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)			YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL					
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		0	
												684 895	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COGEP

SAS 8 SEC

Page :

41

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2020

Libellé	Montant
Totalisation	

COGEP

SAS 8 SEC

Page :

42

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2020

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT INNOVATION	53 830
Totalisation	53 830

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise SAS 8 SEC		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	90 738	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	90 738	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	684 895	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	775 633	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	15 192	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2020

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2020

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

COGEP

SAS 8 SEC

Page :

46

2058B - Détail des charges à payer au 31/12/2020

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

Désignation de l'entreprise : SAS 8 SEC												Néant ☐ *		
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(77 760)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	16 866		Dividendes	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE								
					Report à nouveau	ZF								
						ZG	(60 894)							
TOTAL I		ØF	(60 894)		TOTAL II	ZH	(60 894)							
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)														
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N : Exercice N-1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	3 420 019	591 379	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 33 264)										XQ	153 256	54 678	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	93 460	6 807	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST	70 917	18 165	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	3 737 653	671 028	
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	2 704	586
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)										9Z	5 867	930
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	8 571	1 516
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY		15 653	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	323 873	101 509	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *										ØB	479 450		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL							
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO							
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 8 SEC

Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	37 576		37 576	
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			⑩	19%	15% ou 12,80%	
⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

(A)

{ B }

(C)

(Ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées

au 31/12/2020

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 15% 12,80%	Long t. 19%	Long t. 0%	Plus-values 19%
--	---------------------	---------------------	-----------	---------------------	----------------------	------------------	-------------------	----------------	-----------------------	----------------	---------------	--------------------

Totalisation

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 8 SEC** Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻ ❺
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 %❶¹) ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 8 SEC					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 8 SEC		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	7
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 577 800
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	344
TOTAL 1	OX	3 578 144
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	48
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	335 552
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	335 600
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	3 231 797
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	352 600
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	80
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 584 477
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 329 268
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	329 268
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 578 144
Effectifs au sens de la CVAE	EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2020
	GZ	31/12/2020
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 81137777900020

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 8 SEC

ADRESSE (voie) 92 COURS LAFAYETTE

CODE POSTAL 69003 VILLE Lyon

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 581

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 8

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 9 010

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SERENA CAPITAL
N° SIREN (si société établie en France) 504262650 % de détention 23,33 Nb de parts ou actions 2 937
Adresse : N° 21 Voie RUE AUBER
Code postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GIRAUD Prénom(s) Louis
Nom marital GIRAUD % de détention 26,01 Nb de parts ou actions 3 275
Naissance : Date 27011991 N° département 69 Commune LYON Pays FRANCE
Adresse : N° 23 Voie RUE DE CRONSTADT
Code postal 69007 Commune LYON Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CROQUET Prénom(s) JEROME
Nom marital % de détention 26,01 Nb de parts ou actions 3 275
Naissance : Date 23041993 N° département 99 Commune CHARLEROI Pays BELGIQUE
Adresse : N° 23 Voie RUE DE CRONSTADT
Code postal 69007 Commune LYON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/12/2/0/2/0/

N° SIRET

8 1 1 3 7 7 7 7 9 0 0 0 2 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 8 SEC

ADRESSE (voie) 92 COURS LAFAYETTE

CODE POSTAL 69003 VILLE Lyon

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

[illegible]

----- **Crédit d'impôt recherche** -----



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT D'IMPOT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD sont obligatoirement télé-déclarées depuis le 1er janvier 2020 en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique "Professionnels". Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01/01/2020	Clos le	31/12/2020	Dépenses engagées au titre de l'année 2020	
Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise	811377779	Code NACE	5821Z
		Activités (cf notice)			
Cachet du service		(ancienne adresse en cas de changement)			
SAS 8 SEC 92 COURS LAFAYETTE 69003 Lyon					

• Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX		Désignation et adresse de la société mère	N° SIREN de la société mère	
				Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.	
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)				DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1re fois des dépenses de recherche en 2020 *	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2020 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	3 577 800			
• Nombre de salariés	CZ		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	
• Sociétés de personnes * n'ayant pas opté pour l'IS	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*		GZ

* Cocher la case correspondante

I - DEPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT	ANNEE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses ligne 4 et 5)	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement : (ligne 1 x 75%) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5 (hors frais de collection)	6	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf.notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise : (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	

DEPENSES DE SOUS-TRAITANCE² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNEE CIVILE 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, ³ aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale, ⁴ avec un lien de dépendance	15a	
à l'étranger ⁴ :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux, ² aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale, ³ sans lien de dépendance	16a	
(indiquer le double du montant)	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVES		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	
en France :	18b	
à l'étranger ⁵ :		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	
en France :	19b	
à l'étranger ⁴ :		
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
TOTAL DES DEPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	

² Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservé à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes publics éligibles.

³ Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master; société de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50% par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

⁴ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁵ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>(Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21)</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b) (lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b) + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à la ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE	ANNEE CIVILE 2020	
Montant des dépenses de recherche <i>(ligne 14 + ligne 26)</i>	27	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁶	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁷	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁸	30	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	
Dont mt. net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	31b	
II - DEPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT	ANNEE CIVILE 2020	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection <i>(ligne 32 + ligne 33)</i>	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection <i>(ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)</i>	38a	
Dont mt. net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	
Dont mt. net des dépenses exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer <i>(ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	
III - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION		
A. LORSQUE LES DEPENSES PORTEES LIGNE 39a N'EXCEDENT PAS 100 000 000 €		
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche <i>(report de la ligne 31a)</i>	40a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer <i>(report de la ligne 31b)</i>	40b	
Montant du crédit d'impôt <i>(ligne 40a-40b) x 30% + (ligne 40b x 50%)</i> ⁹	41	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 87a)</i>	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche <i>(ligne 41 + ligne 42)</i>	43a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	43b	

⁶ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁷ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixés proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf.notice)

⁸ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

⁹ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report de la ligne 38a</i>)	44a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>report de la ligne 38b</i>)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (<i>ligne 44a-44b</i>) x 30% + (<i>ligne 44b</i> x 50%)	45	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (<i>ligne 45 + ligne 46</i>)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (<i>ligne 47a + ligne 48</i>)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50 a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un dpt d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (<i>ligne 43a + ligne 50a</i>)	51a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (<i>ligne 43b + ligne 50b</i>)	51b	

B. LORSQUE LES DEPENSES PORTEES LIGNE 39a SONT SUPERIEURES A 100 000 000 €

DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (<i>montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €</i>)	52a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €</i>)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche (<i>ligne 52a-52b</i>) x 30% + (<i>ligne 52b</i> x 50%)	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (<i>ligne 31a - 100 000 000 €</i>)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (<i>ligne 54 x 5 %</i>)	55	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 53 + ligne 55</i>)	56	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (<i>ligne 56 + ligne 57</i>)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report du montant porté ligne 38a</i>)	59a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>report de la ligne 38b</i>)	59b	
Plafond disponible (<i>100 000 000 € - ligne 52a</i>)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise (<i>Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59 b dans la limite de la ligne 60</i>) x 30 % + (<i>Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60</i>) x 50 %	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excèdent le plafond disponible [(<i>ligne 59a - ligne 60</i>) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(<i>ligne 59a - ligne 60</i>) x 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (<i>ligne 61 + ligne 62</i>)	63	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (<i>ligne 63 + ligne 64</i>)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (<i>ligne 65 + ligne 66</i>)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	68b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (<i>ligne 58a + ligne 68a</i>)	69a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (<i>ligne 58b + ligne 68b</i>)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS DU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	3 296
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	184 184
Autres dépenses de fonctionnement $[(\text{ligne } 70 \times 75\%) + (\text{ligne } 71 \times 43\%)]$	72	81 671
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise $(\text{ligne } 70 + \text{ligne } 71 + \text{ligne } 72 + \text{ligne } 73 + \text{ligne } 74 + \text{ligne } 75)$	76	269 151
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	269 151
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁰	78	
Pour les sous-traitants, sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹¹	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹²	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	269 151
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un dpt outre-mer	82b	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	
Montant total du crédit d'impôt $((\text{lignes } 82a - 82b - 82c - 82d) \times 20\%) + (\text{ligne } 82b \times 40\%) + (\text{ligne } 82c \times 40\%) + (\text{ligne } 82d \times 35\%)$ ¹³	83	53 830
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 87c)</i>	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	53 830
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un département d'outre-mer	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	53 830
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

¹¹ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

¹² Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Total

2069A - Détail liste des associés

For. jrdq	Nom de l'associé	Adresse	Code postal	Commune	N° Siren	% de droits	Quote-part de recherche	Quote-part de collection	Quote-part d'innovation
--------------	------------------	---------	----------------	---------	----------	----------------	----------------------------	-----------------------------	----------------------------

Total	
--------------	--

8SEC

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.371,70 euros
Siège social : 15 rue des Cuirassiers
69003 Lyon

811 377 779 RCS Lyon

ACTE SOUS SEING PRIVE

**CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le 10 juin,

Les associés de la société 8SEC, une société par actions simplifiée au capital de 1.371,70 euros dont le siège social est situé 15 rue des Cuirassiers, 69003 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 811 377 779 (la « Société »),

après avoir pris connaissance :

- des statuts de la Société ;
- des comptes de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- du rapport du Président de la Société ;
- du texte des décisions proposées ;

ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes, adoptées à titre ordinaire et à titre extraordinaire, portant sur l'ordre du jour suivant :

➤ **à titre ordinaire :**

- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- affectation et répartition des résultats de l'exercice ;
- dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts ;
- approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 227-10 et suivants du code de commerce ;
- quitus au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

➤ **à titre extraordinaire :**

- Ratification du transfert du siège social décidé par le Président de la Société conformément à l'article 3 des statuts ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Les associés déclarent (i) qu'ils ont été pleinement informés des opérations projetées et (ii) qu'ils ont eu connaissance de toutes les informations et de tous les documents nécessaires pour prendre ces décisions. Les

associés renoncent en conséquence à tout recours quel qu'il soit du fait du non-respect de tout délai de communication et/ou de leur droit de communication préalable aux présentes décisions.

* *

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Les associés de la Société,

après avoir pris connaissance du rapport du Président,

approuvent les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

Affectation et répartition des résultats de l'exercice

Les associés de la Société,

après avoir pris connaissance du rapport du Président,

sous réserve de l'adoption de la première décision relative à l'examen et à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

décident, sur proposition du Président, d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit la somme de (631.065) euros au compte « *report à nouveau* » qui se trouve ainsi porté de la somme négative de (60.894) euros à la somme négative de (691.959) euros ;

prennent acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la constitution de la Société, le 6 mai 2015.

TROISIEME DECISION

Dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts

Les associés de la Société,

après avoir pris connaissance du rapport du Président,

prennent acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'aucune dépense ou charge non déductible visée au 4 de l'article 39 du code général des impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 227-10 et suivants du code de commerce

Les associés de la Société,

après avoir pris connaissance du rapport du Président faisant état des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du code de commerce,

approuvent les termes dudit rapport et les conventions qui y sont visées.

CINQUIEME DECISION

Quitus au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Les associés de la Société,

après avoir pris connaissance du rapport du Président,

donnent au Président **quitus** entier et sans réserve de sa gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

* *

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME DECISION

Ratification du transfert du siège social décidé par le conseil d'administration conformément à l'article 3 des statuts

Les associés de la Société,

après avoir pris connaissance du rapport du Président,

décident, conformément à l'article 3 des statuts, de ratifier le transfert du siège social décidé par décisions du Président du 8 mars 2021 au :

15 rue des Cuirassiers, 69003 Lyon.

SEPTIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Les associés de la Société donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications requis par la loi et afférents aux décisions ci-dessus adoptées.

* *

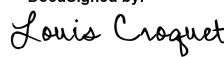
Le présent acte, constatant les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations, et un exemplaire sera conservé dans les archives sociales.

le 10 juin 2021,

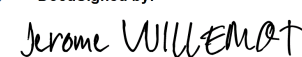
DocuSigned by:

F4F847B132F4484...

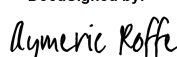
Louis Giraud

DocuSigned by:

4D7063B3DD8E4F2...

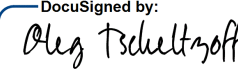
Louis Croquet

DocuSigned by:

E8E021524F694A5...

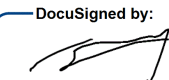
Jérôme Vuillemot

DocuSigned by:

DF4E205DEE7F436...

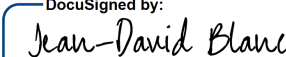
Aymeric Roffe

DocuSigned by:

431EF53EE4F544C...

Oleg Tscheltzoff

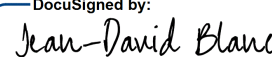
DocuSigned by:

451A7AA8B79A49A...

Jérémie Berrebi

DocuSigned by:

A141DB8836294BE...

JDH

Par : Jean-David Blanc

DocuSigned by:

A141DB8836294BE...

Jean-David Blanc

DocuSigned by:

050A0366456E4F3...

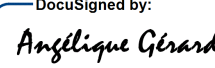
Richard Dunn

DocuSigned by:

91062E7768024F2...

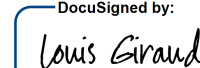
JFM

Par : Laurent Gerbi

DocuSigned by:

18D4EBCBB8B6410...

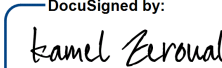
FROG HOLDING

Par : Angélique GERARD

DocuSigned by:

F4F847B132F4484...

500 STARTUPS III, LP

Par : Louis Giraud

DocuSigned by:

5F4ECD6199394B4...

V13 INVEST

Par: SERENA CAPITAL

Elle-même représentée par : Kamel Zeroual